

ARVERNE GROUP
Société à mission
Société anonyme au capital social de 420.760,81 euros
Siège social : 4, chemin de Barincou, 64000 Pau
895 395 622 R.C.S. Pau

ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE

DU 17 JUIN 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la société Arverne Group en date du 17 juin 2026 a adopté la décision suivante :

Quarante-septième résolution

Modification de l'article 20.4 des statuts afin de le conformer aux nouvelles dispositions légales et réglementaires


L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

décide de modifier l'article 20.4 des statuts afin de le conformer aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du code de commerce, telles que modifiées par le décret n° 2026-94 du 13 février 2026, afin de porter la date d'enregistrement (« record date ») des actionnaires de deux (2) à cinq (5) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale,

décide en conséquence que le troisième paragraphe de l'article 20.4 « Participation » des statuts sera désormais rédigé comme suit :

*« Tout actionnaire a le droit de participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées d'actionnaires, sur justification de son identité et de la propriété de ses Actions au ~~deuxième~~ **cinquième** (2^{ème} ~~5ème~~) jour ouvré précédant l'Assemblée d'actionnaires, à zéro heure, heure de Paris, sous la forme d'une inscription dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, ou, pour les titulaires de comptes d'Actions au porteur, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte et constatant l'inscription des Actions dans les comptes de titres au porteur.*

*Extrait certifié conforme à l'original
par le président directeur général*

DocuSigned by:

7EFA706CA31C40C...
Pierre Brossollet